WIZERNES

Réuni le 29 Mai 2019 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ***Accueils de Loisirs*** -

Il est décidé pour l'année 2019, de renouveler la participation financière de la Commune pour les enfants wizernois qui fréquenteront les accueils de loisirs organisés par l'association "Camp de Vacances des Bruyères" et l'Association Familiale "Wizernes-Hallines" à Hallines, à hauteur de 4,80 € par jour de présence et par enfant.

- ***Demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien par la Société BORALEX HELFAUT SARL sur le territoire de la commune d'Helfaut*** -

A l'unanimité moins une abstention, le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande présentée.

- ***Marchés d'assurances*** -

Suite aux contacts pris avec la Société AUDIT Assurances, le conseil municipal décide du principe de réaliser une mission d'audit et d'assistance pour la renouvellement des marchés publics d'assurances qui arriveront à échéance au 31 Décembre 2019, ainsi qu'une mission de service en conseil permanent pour tout dossier en rapport avec le programme d'assurance concerné par cette mission, pendant toute la durée d'exécution des marchés d'assurances qui seront mis en place. Pour ce faire, le maire est autorisé à signer la convention à passer avec la Société AUDIT Assurances.

PERSONNEL

- ***Tableau des effectifs*** -

Il est décidé de modifier le tableau des effectifs.

TRAVAUX

- ***Travaux de mise aux normes de la salle Emile Zola - Avenants aux marchés*** -

Le Conseil municipal adopte les différents avenants à passer avec les entreprises CORDONNIER, LES ATELIERS DU BLEQUIN, LUMBRELEC et FLANDRES PLOMBERIE pour les montants suivants :

- 17 884,85 € pour le lot gros œuvres (Entreprise CORDONIER),
- 4 014 € pour le lot menuiseries intérieures (Les Ateliers du Bléquin),
- 929,60 € pour le lot électricité, (Entreprise LUMBRELEC),
- 1 855,75 € pour le lot plomberie (Entreprise Flandres Plomberie),

pour un montant total HT de 24 684,20 €.

URBANISME

- ***Droit de préemption urbain secteur de l'impasse du Moulin*** -

Dans le cadre de la modification du projet d'aménagement du centre-ville, il est décidé de confirmer le principe de faire usage du droit de préemption urbain en cas de mise en vente de 3 parcelles cadastrées XD 106, XD 107 et XD 201 d'une contenance respective de 661 m2, 252 m2 et 167 m2, pour permettre la réalisation d'un ensemble immobilier.

FINANCES

- ***Reversement à la CAPSO de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités communautaires*** -

Le conseil municipal adopte le principe d'un reversement d'une partie du produit du foncier bâti entre la commune et la CAPSO, sur les zones d'activités communautaires existantes et à venir, créées, gérées et/ou requalifiées, et fixe le partage du produit supplémentaire à 50% pour la commune et à 50 % pour la CAPSO. Le Maire est autorisé à signer la convention correspondante, fixant notamment le reversement à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2019.

-

- ***Fiscalité locale directe*** -

Après avoir pris connaissance de la baisse prévisionnelle des bases d'imposition 2019 des 3 taxes, le conseil municipal décide de maintenir les taux fixés par délibération du 28 Mars 2019.

- ***Tarif de location de la salle Emile Zola*** -

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location de la salle et celui de la vaisselle pour l'année 2019.

- ***Cantine scolaire municipale*** -

Il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2019/2020 et de les maintenir pour les élèves de primaire et de maternelle à 3,80 € pour les wizernois, à 4,30 € pour les non wizernois et à 6,00 € pour les commensaux.

- ***Garderie municipale*** -

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la garderie et de les maintenir à 1 € la ½ heure et à 0,50 € le ¼ heure, pour la période de 8 h 00 à 8 h 15.

- ***Bourse communale en faveur des étudiants*** -

Le conseil municipal décide de fixer une date limite de dépôt de la demande, à savoir le 28 Février de l'année scolaire considérée.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur HERBERT informe les conseillers :

- *de la fin des travaux de confortement du pont rue P. Mendès France,*
- *du démarrage prochain des travaux de réfection des berges de l'Aa rue du Chocquet,*
- *du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la future maison médicale,*
- *des travaux d'accessibilité de la mairie.*

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués les problèmes rencontrés pour faire ramasser les excréments laissés par les chiens sur la voie publique, par les propriétaires.

Le Maire,

MAIRIE DE WIZERNES 62570

Daniel HERBERT